

du Boisgelin

Bretagne - Aout 1703

Preuves de la noblesse de demoiselle Anne Jeanne Claude Pelagie du Boisgelin, présentée pour être reçue dans la communauté des filles demoiselles de la Maison de Saint Louis, fondée par le Roi, à Saint-Cir, dans le parc de Versailles ¹.

De gueules, à une molette à cinq rais d'argent ; ecartelé d'azur.

Anne Jeanne Claude Pelagie du Boisgelin, 1694.

Extrait du registre des batêmes de la paroisse de Ploubalanec, évêché de Saint-Brieuc, portant qu'Anne Jeanne Claude Pelagie, fille de messire Giles du Boisgelin, seigneur de Kersa, de la Garenne, et de Villebalin etc., et de dame Françoise Pelagie Jallet, sa femme, naquit le 14^e de juillet, et fut batisée le 20^e d'aout de l'an 1694. Cet extrait délivré le 27^e de juin 1703. Signé Le Termellier, recteur de l'église de Ploubalanec, et légalisé.

1^{er} degré – Pere, et mere. Giles du Boisgelin, seigneur de Kersa, Françoise Pelagie Jallet, sa femme, 1686. *D'argent, à un coq de gueules, le pié dextre levé ; et un tourteau de sable, chargé d'une étoile d'or, posé au canton senestre du chef de l'écu.*

Contract de mariage de messire Giles du Boisgelin, chevalier, seigneur de Kersa, fils de messire Robert du Boisgelin, seigneur de la Garenne ; et de dame Anne Folvais, sa veuve, acordé le 12^e de fevrier 1686 avec demoiselle Françoise Pelagie Jallet, fille de François Jallet, sieur des Plantes, ecuyer du Roi dans sa Grande Ecurie ; et de dame Marie Le Goagueller. Ce contract reçu par Le Goaster, notaire de la juridiction de Kerraoul, au diocese de Saint-Brieuc.

Arret rendu à Rennes le 15^e de decembre 1668 par les commissaires de la Chambre établie par le Roi pour la reformation des nobles en Bretagne, par lequel Robert du Boisgelin, ecuyer seigneur de la Garenne ; et Giles du Boisgelin, son fils, ecuyer seigneur de Kersa, sont maintenus dans la possession de leur noblesse, comme issus d'ancienne extraction noble. Cet acte signé Malescot.

II^e degré – Ayeul, et ayeule. Robert du Boisgelin III, seigneur de la Garenne, Anne Folvais, sa femme, dame de Kersa, 1646. *D'argent, à trois bandes d'azur.*

Contract de mariage de messire Robert du Boisgelin, seigneur de la Garenne, au diocese de Cornouaille, acordé le 22^e de mars 1646 avec demoiselle Anne Folvais, fille de François Folvais, seigneur de Kersa, dans la paroisse de Ploubalanec, et de dame Jeanne du Perrier. [f^o 178 verso] Ce contract reçu par Phélippe, notaire de la cour de Goello.

Partage noble, et de gouvernement noble des successions de messire Robert du Boisgelin, seigneur de la Garenne, de la Villeaubert, et de Kerlabour ; et de dame Louise de Mordelles, sa

¹ Transcription de Loïc Le Marchant de Trigon pour Tudchentil en février 2011, d'après le Ms français 32122 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007058p>).

femme, fait le 18^e de mai 1649 entre messire Robert du Boisgeline, leur fils ainé, seigneur de la Villebalin ; et Giles, et René du Boisgeline, ses freres, ecuyers, seigneurs du Bot, et de Kerdu. Cet acte reçu par Colas, notaire de la cour de Plellou, eveché de Saint-Brieuc.

Homage du manoir noble de la Garenne, assis dans la paroisse du Vieux Bourg de Quintin, et mouvant du comté de Quintin, fait le 14^e d'aout 1643 à messire Amauri Goyon, marquis de la Moussaie, et comte de Quintin, par messire Robert du Boisgeline, seigneur de la Villeaubert, comme fils ainé, et heritier principal et noble de messire Robert du Boisgeline, seigneur de la Villebalin etc. Cet acte reçu par Eveillart, notaire de la cour de Quintin.

III^e degré – Bisayeul, et bisayeule. Robert du Boisgeline II, seigneur de la Garenne, Louise de Mordelles, sa femme, dame de la Villebalin, 1616. *De gueules, à un croissant d'or.*

Contract de mariage de Robert du Boisgeline, ecuyer, seigneur de la Garenne et de la Villeaubert, acordé le 20^e de juin 1616 du consentement de demoiselle Claude Connen, sa mere, avec demoiselle Louise de Mordelles, fille, et heritiere principale, et noble de Robert de Mordelles, ecuyer, seigneur de la Noe et de la Villebalin ; et de demoiselle Plezou Raison. Ce contract reçu par Rolande, notaire de la Cour de Plellou.

Creation de tutelle à nobles Robert et Guillaume du Boisgeline, enfans de François du Boisgeline, ecuyer, sieur de la Garenne, faite en la justice de la cour de Plellou, le 29^e d'avril 1603 et donnée à demoiselle Claude Connen, leur mere. Cet acte signé Louel.

[f^o 179 recto] **IV^e degré – Trisayeul, et trisayeule.** François du Boisgeline, seigneur de la Garenne, Claude Connen, sa femme, 1592. *D'argent coupé d'or, à un lion de l'un en l'autre, couronné, lampassé, et armé de gueules.*

Contract de mariage de François du Boisgeline, ecuyer seigneur de la Garenne, et de Tenoquenel, acordé le 26^e de mars 1592 avec demoiselle Claude Connen, du consentement de demoiselle Jaquette Le Mintier, sa mere, dame du Precrehaut. Ce contract reçu par Ribaut, notaire à Saint-Brieuc.

Quitance donnée le premier de decembre 1588 par demoiselle Jeanne Le Page, dame de la Villeaubert, veuve de Robert du Boisgeline, ecuyer, seigneur de la Garenne, à François du Boisgeline, son fils, ecuyer, d'une somme qu'elle avoit peyée pour le sous rachat de la terre de la Garenne, que le Roi avoit fait saisir par la cour royale de Saint-Brieuc. Cet acte reçu par Mardelles, notaire de la cour de Plellou.

V^e degré – 4^e ayeul, et ayeule. Robert du Boisgeline I^{er}, seigneur de la Garenne, Jeanne Le Page, sa femme, dame de la Villeaubert, 1553.

Contract de mariage de noble Robert du Boisgeline, ecuyer seigneur de Tuoquevel, fils ainé, et heritier principal et noble de Jean du Boisgeline, ecuyer, seigneur de la Garenne, acordé le 25^e de janvier 1553 avec demoiselle Jeanne Le Page, fille ainée et heritiere noble des nobles gens François Le Page, sieur de la Villeaubert ; et de Françoise Roland de la Villebasse. Ce contract reçu par Romar, notaire de la cour de Plellou.

Transaction faite le 2^e de decembre 1554 sur le partage noble et de gouvernement noble et avantageux, que nobles gens Thibaut, Giles, et Jean du Boisgeline demandoient à Robert du

Boisgelin, leur frere ainé, seigneur de la Garenne, dans les successions de noble Jean du Boisgelin, seigneur du Bot, de Tuoquevel, et de Bellefontaine ; et de demoiselle Jaquette Le Floch, sa femme, leur pere et leur mere. Cet acte reçu par Le Long, notaire de la cour de Chatelaudren, eveché de Cornouaille.

[f^o 179 verso] **VI^e degré – 5^e ayeul et ayeule.** Jean du Boisgelin, seigneur de la Garenne, Jaquette Le Floch, sa femme, 1500.

Transaction faite le 15^e de novembre 1515 sur les diferens du partage noble, que noble Louis Le Gacoing demandoit à noble Jean du Boisgelin, son frere ainé dans les biens de demoiselle Jeanne Boëssel, leur mere, mariée en premieres noces avec Tristan du Boisgelin ; et en secondes avec Pierre Le Gacoing. Cet acte reçu par Le Bras, notaire de la cour de Quintin.

Nous, Charles d'Hozier, conseiller du Roi, genealogiste de sa Maison, juge general des armes et des blazons, et garde de l'Armorial general de France, et chevalier de la religion et des ordres militaires de saint Maurice et de saint Lazare de Savoie, certifions au Roi que demoiselle Anne Jeanne Claude Pelagie du Boisgelin, a la noblesse nécessaire pour etre reçue dans la communauté des filles demoiselles que Sa Majesté fait élever dans la maison Royale de S^t Louis, fondée à S^t Cir, dans le parc de Versailles, comme il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressée à Paris le trente unieme jour du mois de aout de l'an mille sept cent trois. Signé d'Hozier.

Vu et verifié.

[Signé :] d'Hozier.